



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

La Rochelle, le 19 août 2020

GESTION DE L'EAU - LIMITATION PROVISOIRE DES USAGES DE L'EAU POUR L'IRRIGATION

Mesures de limitation

Conformément

- aux arrêtés cadre interdépartementaux en vigueur délimitant les zones d'alertes et définissant les mesures de limitation ou de suspension provisoires des usages agricoles de l'eau,
- aux mesures décidées par le Préfet de la Dordogne, pour le bassin Dronne aval,
- aux décisions prises lors de la cellule de vigilance du 17 août 2020,

le préfet de la Charente-Maritime prend les mesures de limitation des usages de l'eau suivantes :

Contact presse
Service départemental de la communication
interministérielle

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22
Courriel : pref-communication@charente-maritime.gouv.fr

38 rue Réaumur
CS 70000
17017 LA ROCHELLE CEDEX 1



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Mesures nouvelles à compter du mercredi 19 août 2020, 08 heures :

OUGC	Bassin	Mesures de restriction
DORDOGNE	Dronne aval	Alerte été interdiction des prélèvements 2 jours par semaine Détails : Commune de La Barde : lundi, mardi Commune de Saint-Aigulin : mercredi, jeudi Commune de Saint-Martin-de-Coux : vendredi, samedi

OUGC	Bassins	Nouvelles mesures
SAINTONGE	Boutonne Antenne- Rouzille Seudre Charente aval Bruant Seugne	Alerte d'été volume hebdomadaire limité à 7 % du volume restant à consommer au 17 juin (volume estival)

**Contact presse
Service départemental de la communication
interministérielle**

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22
Courriel : pref-communication@charente-maritime.gouv.fr

38 rue Réaumur
CS 70000
17017 LA ROCHELLE CEDEX 1



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Mesures reconduites :

OUGC	Bassins	Mesures de restriction	Date d'entrée en vigueur (à 8h00)
COGEST'EAU	Né	CRISE Arrêt total de l'irrigation y compris les cultures dérogatoires	mardi 04 août 2020
	Aume Couture	Alerte d'été volume hebdomadaire limité à 7 % + mesures préventive Interdiction d'irriguer 3j/semaine (mercredi, samedi, dimanche)	jeudi 30 juillet 2020
EPMP	Bassin du Curé Sèvre MP 6	Alerte d' été	lundi 03 août 2020
	Sous bassin Marais Sèvre Niortaise MP 5.3 Sous bassin Marais Nord Aunis MP 5.4 (pour les prélèvements superficiels)	Gérée dans le cadre du protocole de gestion de l'Établissement Public du Marais Poitevin (EPMP)	
	Mignon MP7	Alerte renforcée été Réduction de 50 % des volumes fractionnés à la semaine et maintien des mesures d'auto-limitation des	lundi 17 août 2020

**Contact presse
Service départemental de la communication
interministérielle**

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22
Courriel : pref-communication@charente-maritime.gouv.fr

38 rue Réaumur
CS 70000
17017 LA ROCHELLE CEDEX 1



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

OUGC	Bassins	Mesures de restriction	Date d'entrée en vigueur (à 8h00)
		prélèvements d'irrigation agricole prévues par le protocole de l'EPMP	
DORDOGNE	L'Isle bassin Aval	Alerte renforcée été interdiction des prélèvements pour l'irrigation 5 jours sur 7 (lundi, mercredi, vendredi, samedi et dimanche)	mardi 04 août 2020
SAINTONGE	Marais Nord de Rochefort Marais Sud de Rochefort	Alerte été volume hebdomadaire limité à 7 % du volume restant à consommer au 17 juin (volume estival) + Mesures préventives Interdiction d'irriguer : - tous les jours de 10 à 19 heures - les nuits de mercredi à jeudi et samedi à dimanche (à l'exception des cultures maraîchères et des systèmes d'irrigation en goutte à goutte)	mercredi 12 août 2020

**Contact presse
Service départemental de la communication
interministérielle**

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22
Courriel : pref-communication@charente-maritime.gouv.fr

38 rue Réaumur
CS 70000
17017 LA ROCHELLE CEDEX 1